

# Inventiva réalise une augmentation de capital de 625.000 euros souscrite par Sofinnova Partners, au travers de son fonds Sofinnova Crossover I Fund

Daix (France), le 30 septembre 2019 – Inventiva (Euronext : IVA), société biopharmaceutique spécialisée dans le développement clinique de petites molécules administrées par voie orale pour le traitement de maladies dans les domaines de la fibrose, de la surcharge lysosomale et de l'oncologie, annonce aujourd'hui la réalisation d'une augmentation de capital de 625.000 euros au bénéfice de Sofinnova Partners, administrateur et actionnaire existant de la Société, au travers de son fonds Sofinnova Crossover I SLP, un des leaders du capital-risque spécialisé dans les sciences de la vie. L'augmentation de capital social a été réalisée à des conditions similaires à celles de l'augmentation de capital de 8,2 millions d'euros annoncée par la Société le 18 septembre dernier.

Frédéric Cren, Président et Directeur Général d'Inventiva, a commenté: «Nous sommes ravis de réaliser aussi rapidement cette levée de fond qui fait suite à celle du 20 septembre. Sofinnova est un expert reconnu en France et à l'international du monde de la biotech : pouvoir compter sur leur soutien est une reconnaissance des progrès réalisés sur l'ensemble de nos programmes et un signe de confiance dans les études cliniques que nous conduisons avec lanifibranor et odiparcil et dont les résultats sont attendus respectivement pour le premier semestre 2020 et d'ici la fin de l'année.»

#### Raisons de l'émission et utilisation du produit de l'émission

Le produit brut de l'opération s'élève à 625.000 euros et servira principalement pour les besoins généraux de l'entreprise, y compris les activités de financement et le développement des produits candidats de la Société, principalement lanifibranor et odiparcil.

Il est rappelé que le produit de l'augmentation de capital de 8,2 millions d'euros décidée le 18 septembre dernier complété par celui de la présente augmentation de capital, permettront d'accroître la visibilité financière de la Société et de la porter du deuxième trimestre 2020 jusqu'à la fin du troisième trimestre 2020, au-delà de la publication des résultats de l'étude clinique de Phase IIb NATIVE évaluant le lanifibranor dans le traitement de la stéatohépatite non alcoolique (NASH).

# Principales étapes clés attendues

- Résultats de l'étude clinique de Phase IIa de iMProveS en Europe évaluant odiparcil dans le traitement de la mucopolysaccharidosede type VI (MPS VI) (d'ici fin 2019)
- Paiement d'étapes cliniques par AbbVie pour ABBV-157, le candidat médicament issu de sa collaboration avec Inventiva pour le traitement de la forme modérée à sévère du psoriasis (premier semestre 2020)
- Résultats de l'étude clinique de Phase IIb NATIVE évaluant le lanifibranor dans le traitement de la stéatohépatite non alcoolique (NASH) (premier semestre 2020)

### Principales caractéristiques de l'augmentation de capital

Le Président Directeur Général sur délégation du Conseil d'Administration d'Inventiva en date du 18 septembre 2019 (Conseil d'administration auquel Sofinnova n'a pas pris part), faisant usage de la délégation de compétence qui lui a été conférée au titre de la 5<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale des actionnaires du 18



janvier 2019 (augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées) et conformément à l'article L. 225-138 et suivants du Code de Commerce, a décidé ce jour de procéder à une augmentation de capital d'un montant de 624.732,64 euros, par émission de 313.936 actions nouvelles d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01€) chacune (les « Actions Nouvelles ») pour un prix de souscription de 1,99 euros chacune (prime d'émission incluse) (l' « Augmentation de Capital »).

Comme indiqué par la Société le 18 septembre dernier, le prix des Actions Nouvelles est égal au prix des actions émises lors de l'augmentation de capital du 20 septembre. Compte tenu de l'évolution favorable du cours depuis le 18 septembre dernier, les Actions Nouvelles ont été émises avec une décote de 8 % par rapport à la moyenne pondérée par les volumes du cours de l'action de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris le 30 Septembre 2019.

A l'issue des opérations de règlement-livraison prévues le 2 octobre 2019, le capital social d'Inventiva s'élèvera à 268.461,12 euros divisé en 26.846.112 actions. Les Actions Nouvelles seront assimilables aux actions existantes de la Société et seront admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris sous le numéro ISIN FR0013233012.

### Incidence de l'émission sur la répartition du capital

Les Actions Nouvelles représentent 1,17 % du nombre d'actions en circulation après l'Augmentation de Capital. Ainsi un actionnaire détenant 1% du capital émis avant l'opération détiendra environ 0,99% du capital au terme de l'opération.

A l'issue de l'Augmentation de Capital, Sofinnova détiendra 7% du capital social et 5,1% des droits de vote.

### Informations accessibles au public et facteurs de risque

Conformément à l'article 211-3 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l' « AMF »), il est rappelé que l'opération susvisée n'a pas donné lieu ni ne donnera lieu à l'établissement d'un prospectus soumis au visa de l'AMF. Des informations détaillées concernant la Société, notamment relatives à son activité, ses résultats, perspectives et les facteurs de risques correspondants figurent dans le document de référence 2018 de la Société, enregistré auprès de l'AMF le 12 avril 2019 sous le numéro R. 19-006. Ce document ainsi que les autres informations règlementées et l'ensemble des communiqués de presse de la Société peuvent être consultés, sur son site Internet (www.inventivapharma.com) et/ou sur le site de l'AMF (www.amf-france.org). L'attention du public est portée sur les facteurs de risque relatifs à la Société et à son activité, présentés au chapitre 2 de son document de référence 2018.

Ce communiqué ne constitue pas un prospectus en vertu du Règlement Prospectus (tel que défini ci-après) ou une offre au public.

## À propos de Sofinnova

Sofinnova Partners est un leader du capital risque européen spécialisé dans les sciences de la vie. Basée à Paris, l'équipe est composée de professionnels issus d'Europe, des Etats Unis et de Chine. La société investit dans les technologies de rupture aux côtés d'entrepreneurs visionnaires. Sofinnova Partners intervient sur l'ensemble de la chaîne de valeur des sciences de la vie en tant qu'investisseur fondateur et chef de file, de l'amorçage aux sociétés plus matures voire cotées. Depuis plus de 45 ans, la société a accompagné plus de 500 entreprises à travers le monde devenues des leaders sur leur marché. Sofinnova Partners gère plus de 2 milliards d'euros. www.sofinnovapartners.com



## À propos d'Inventiva

Inventiva est une société biopharmaceutique spécialisée dans le développement clinique de petites molécules administrées par voie orale pour le traitement de maladies avec des besoins médicaux non satisfaits significatifs dans les domaines de la fibrose, de la surcharge lysosomale et de l'oncologie.

Forte de son expertise et de son expérience significative dans le développement de composés ciblant les récepteurs nucléaires, les facteurs de transcription et la modulation épigénétique, Inventiva développe actuellement deux candidats médicaments — lanifibranor et odiparcil — dans la stéatohépatite non alcoolique (« NASH ») et les mucopolysaccharidoses (« MPS ») respectivement, ainsi qu'un portefeuille de plusieurs programmes en stade préclinique.

Lanifibranor, son candidat médicament le plus avancé, est actuellement en cours de développement pour le traitement de patients atteints de la NASH, une maladie hépatique chronique et progressive. Inventiva évalue actuellement lanifibranor dans le cadre d'un essai clinique de Phase IIb pour le traitement de cette maladie, pour laquelle il n'existe à ce jour aucun traitement approuvé.

Odiparcil est le second candidat médicament au stade clinique que Inventiva développe pour le traitement de patients souffrant de la MPS, un groupe de maladies génétiques rares. La Société évalue actuellement odiparcil dans un essai clinique de Phase IIa pour le traitement de patients souffrant de la MPS de type VI.

En parallèle, Inventiva est en cours de sélection d'un candidat médicament en oncologie pour son programme dans la voie de signalisation Hippo. La Société a conclu deux partenariats stratégiques avec AbbVie et Boehringer Ingelheim dans les domaines des maladies auto-immunes et de la fibrose idiopathique pulmonaire (« IPF ») respectivement. AbbVie a démarré la phase de développement clinique d'ABBV-157, un candidat médicament pour le traitement de la forme modérée à sévère du psoriasis, issu de sa collaboration avec Inventiva. Ces partenariats prévoient le versement à Inventiva de paiements d'étapes en fonction de l'atteinte d'objectifs précliniques, cliniques, réglementaires et commerciaux ainsi que des redevances sur les ventes des produits développés dans le cadre de ces partenariats.

La Société dispose d'une équipe scientifique d'environ70 personnes dotée d'une forte expertise en biologie, chimie médicinale et computationnelle, pharmacocinétique et pharmacologie ainsi qu'en développement clinique. Par ailleurs, Inventiva dispose d'une chimiothèque d'environ 240.000 molécules, dont environ 60% sont la propriété de la Société, ainsi que de ses propres laboratoires et équipements.

Inventiva est une société cotée sur le compartiment C du marché réglementé d'Euronext Paris (Euronext : IVA – ISIN : FR0013233012). <u>www.inventivapharma.com</u>

#### **Contacts**

Inventiva

Frédéric Cren
Président-directeur général
info@inventivapharma.com
+33 3 80 44 75 00

Brunswick Group Yannick Tetzlaff /

Tristan Roquet Montegon Relations médias inventiva@brunswickgroup.com +33 1 53 96 83 83 LifeSci Advisors

Monique Kosse Relations investisseurs monique@lifesciadvisors.com +1 212 915 3820



#### **Avertissement**

Ce document et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou d'achat ni une sollicitation de vente ou d'achat des titres d'Inventiva Pharma S.A. (la « **Société** »).

Aucune communication ni aucune information relative à l'émission par la Société de ses actions ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise ni ne sera entreprise, dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'émission ou la souscription des actions peut faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou règlementaires spécifiques. La Société n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent document ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre d'achat ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public. La diffusion de ce document peut, dans certains pays, faire l'objet d'une règlementation spécifique. Les personnes en possession du présent document doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Le présent document constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du Règlement Prospectus (tel que défini ci-dessous), tel que transposé dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen.

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen (y compris la France) (les « **Etats Membres** »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres, objet de ce document, rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats Membres. En conséquence, les titres de la Société ne peuvent être offerts et ne seront offerts dans aucun des Etats Membres, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus au titre de l'article 1<sup>er</sup> du Règlement Prospectus et/ou des règlementations applicables dans cet Etat Membre.

Pour les besoins du présent avertissement, l'expression « offre au public » en liaison avec toutes actions de la Société dans tout Etat Membre signifie la communication, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, d'informations suffisantes sur les conditions de l'offre et sur les titres à offrir, de manière à mettre un investisseur en mesure de décider d'acheter ou de souscrire aux valeurs mobilières, telles qu'éventuellement modifiées par l'Etat Membre. L'expression « Règlement Prospectus » signifie le Règlement (UE) 2017/1129, et comprend toute mesure pertinente de transposition dans l'Etat Membre.

Le présent document ne constitue pas une offre au public en France et les valeurs mobilières visées dans le présent document ne peuvent être offertes ou vendues en France, conformément à l'article L. 411-2-II du Code monétaire et financier, que (i) à des personnes fournissant le service d'investissement de gestion de portefeuille pour compte de tiers, (ii) à des investisseurs qualifiés agissant pour compte propre et/ou (iii) à un cercle restreint d'investisseurs agissant pour compte propre, tels que définis et conformément aux articles L. 411-1, L. 411-2, D. 411-1 à D. 411-4 et D. 754-1 et D. 764-1 du Code monétaire et financier. De plus, en vertu de l'autorisation conférée par l'assemblée générale de la Société du 18 janvier 2019, seules les personnes entrant dans les catégories spécifiées dans la 5ème résolution de cette assemblée générale peuvent souscrire à l'offre.

Ce document ne doit pas être distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis. Ce document ne constitue pas une offre de titres ou une quelconque sollicitation d'achat de titres de la Société aux Etats-Unis ni dans toute autre juridiction dans laquelle telle offre ou sollicitation pourrait faire l'objet de restrictions. Les titres de la Société ne peuvent être offerts ou vendus aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense





d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « **Securities Act** »). Les titres de la Société n'ont pas été et ne seront pas enregistrés au titre du Securities Act, et la Société n'a pas l'intention de procéder à une offre au public de ses titres aux Etats-Unis.

La diffusion de ce document (ce terme incluant toute forme de communication) est soumise aux restrictions prévues à la Section 21 Restrictions relatives à la « financial promotion ») du Financial Services and Markets Act 2000 (« FMSA »). Ce document est destiné et adressé uniquement aux personnes qui (i) sont en dehors du Royaume Uni, (ii) ont une expérience professionnelle en matière d'investissements et sont des « investment professionals » tel que ce terme est défini à l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (l' « Ordre »), (iii) visées à l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies », « unincorporated associations », etc.) de l'Ordre, et (iv) toute autre personne auxquelles le présent document peut être légalement communiqué (toutes ces personnes mentionnées en (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble dénommées les « Personnes Qualifiées »). Ce document ne doit pas être utilisé au Royaume Uni par des personnes qui ne seraient pas des Personnes Qualifiées. Tout investissement lié à ce document ne pourra être proposé ou conclu au Royaume Uni qu'avec des Personnes Qualifiées.

Ce document ne doit pas être distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.